

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 03 SEPTEMBRE 2013

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre -Président ;
Mme et Mrs Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT,
Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, *Echevins*
Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc
JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-Claude
KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Larissa DAVOINE,
Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric
MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria
HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane
SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Anne-Marie CALLEWAERT, *Conseillers*

Mme Eugénie RUELLE, *Présidente du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur Général f.f..*

EXCUSES :

Mr Kevin VAN HOUTER
Mr Benoit DEGHOAIN

*Convoquée en date du 26 août 2013, la séance est présidée par Monsieur
Laurent DEVIN, Bourgmestre.*

*

Conseil communal du 03 septembre 2013

à 20 h 30

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

- 1. Titres de séjour et passeports biométriques – Convention entre la Ville et l'Etat belge**
- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le projet de convention proposé par le SPF Intérieur relatif à la délivrance de titres de séjour biométriques aux ressortissants de pays tiers et de passeports biométriques aux citoyens belges.

Accord à l'unanimité

- 2. Asbl communale – Mise en conformité avec le CDLD – Contrat de gestion entre la Ville de Binche et l'Asbl « Amis de Binche Culture »**
- APPROBATION

Afin de se conformer aux nouvelles dispositions du CDLD, le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le contrat de gestion entre la Ville de Binche et l'Asbl « Amis de Binche Culture ».

M. Piret indique que la mise à disposition de personnel communal à raison de 15 heures est prévu dans la convention tandis qu'il estime que ce sont 3 équivalents temps plein qui sont effectivement mis à disposition de l'asbl, à savoir deux régisseurs et un secrétaire.

M. Fayt rappelle que l'infrastructure du théâtre est de propriété communale. Aussi, la Ville met d'une part à disposition de l'asbl Amis de Binche Culture le théâtre, pour la seule saison culturelle. Elle le loue d'autre part dans le cadre du règlement location approuvé par le Conseil communal. La convention de gestion règle les rapports entre l'asbl et la Ville, les objectifs qui sont assignés à l'asbl avec les subsides en provenance de la Ville et les contrôles du respect de ces objectifs. Elle n'a pas pour objet de déléguer la gestion de l'outil à l'asbl.

M. Piret indique qu'il comprenait que le contrat portait sur la gestion de l'infrastructure aussi.

M. Fayt répond que la gestion du théâtre continue à relever de la Ville.

Accord à l'unanimité

3. Asbl communale – Mise en conformité avec le CDLD – Contrat de gestion entre la Ville de Binche et l'Asbl « Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque de Binche »

- APPROBATION

Afin de se conformer aux nouvelles dispositions du CDLD, le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le contrat de gestion entre la Ville de Binche et l'Asbl « Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque de Binche ».

Accord à l'unanimité

4. Asbl communale – Mise en conformité avec le CDLD – Contrat de gestion entre la Ville de Binche et l'Asbl « Office du Tourisme de Binche »

- APPROBATION

Afin de se conformer aux nouvelles dispositions du CDLD, le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le contrat de gestion entre la Ville de Binche et l'Asbl « Office du Tourisme de Binche ».

Accord à l'unanimité

5. Intercommunale « IMIO » – Adhésion

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver l'adhésion de la Ville de Binche à l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, en abrégé « IMIO ».

M. Piret indique que le principe d'une adhésion à cette intercommunale est intéressant. Cependant, il craint que le coût d'une telle opération soit élevé et ait tendance à augmenter avec le temps.

M. Devin répond que l'adhésion coûte 3,70 EUR. La Ville aura alors la possibilité par la suite de commander des services à l'intercommunale.

Accord à l'unanimité

6. Infrastructures sportives – Convention type de mise à disposition des salles et terrains omnisports

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention type de mise à disposition des salles et terrains omnisports.

Mme Philippe souhaite obtenir la liste des clubs fréquentant la piscine. Aussi, elle demande si des clubs ont été exclus durant la saison passée, sur base des règles mentionnées à la convention.

M. Labar indique que certains clubs qui fréquentent les infrastructures communales de sport ont des taux de présence de l'ordre de 13%. De telles attitudes empêchent l'accès d'autres personnes à des plages horaires dans ces infrastructures. La convention prévoit donc le paiement des plages horaires réservées indépendamment des occupations effectives de ces plages. La Ville insiste sur le respect de ses infrastructures. En cas d'irrespect, des sanctions sont prononcées.

Accord à l'unanimité

**7. Piscine communale – Convention d'occupation par des tiers
- RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 19 août 2013 approuvant la convention d'occupation de la piscine communale.

Accord à l'unanimité

RENOVATION URBAINE

**8. Opération de rénovation urbaine – Ilôt de l'Hôtel de Ville – Front Bâti –
Construction d'un centre info-tourisme et d'une maison de quartier –
Approbation de la Convention-exécution n° 2013
- RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 07 août 2013, approuvant la Convention-exécution n° 2013, réglant l'octroi d'une subvention de 164.771,27 € pour les travaux de construction d'un centre info-tourisme et d'une maison de quartier.

Accord à l'unanimité

LOGEMENT

**9. Logement – Déclaration de politique du Logement
- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la déclaration de politique du Logement.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

**10. Régie Foncière – Convention de mise à disposition d'un bâtiment sis
Place de Buvrines à Buvrines
- RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 28 juin 2013, à savoir l'approbation de la convention de mise à disposition d'un bâtiment situé à Buvrines, Place de Buvrines n° 5, au profit du Patro du Printemps.

Accord à l'unanimité

**11. Aliénation d'une parcelle de terrain – Avenue Wanderpepen n° 19 à
Binche – Approbation du rapport d'estimation – Projet d'acte relatif à la
vente du bien
- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'estimation et le projet d'acte relatif à la vente d'une parcelle de terrain sise avenue Wanderpepen n° 19 à 7130 Binche, cadastrée section C n°138/02a.

Accord à l'unanimité

12. Convention – Prêt CRAC – Financement alternatif d'investissements type « bâtiments »

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention entre la Ville de Binche, la Région wallonne, le CRAC et Belfius Banque SA, pour l'obtention d'une subvention sous forme d'un prêt CRAC pour le projet « Financement alternatif d'investissements type bâtiments ».

Accord à l'unanimité

13. Financement pour des travaux à réaliser dans le cadre du Plan Marshall II. Vert – Réaménagement du Site SAR/LS dit « Etablissement de confection MARVAN » à Binche

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention entre la Ville de Binche, la Région wallonne, la SOWAFINAL et Belfius Banque SA, pour l'obtention d'un prêt pour investissement d'un montant de 720.000 € conclu dans le cadre du plan « SOWAFINAL II » pour le projet de réaménagement du Site SAR/LS dit « Etablissement de confection MARVAN » à Binche.

M. Joie souligne que la convention prévoit le financement du bien par un crédit. Aussi, le pouvoir subsidiant remboursera à la Ville les échéances du prêt finançant le subside. Le taux d'intérêt prévu est l'EURIBOR 3 ans. Il estime que ce mécanisme est dangereux à deux titres. D'une part, le taux du financement est susceptible d'évoluer avec le temps. D'autre part, la Ville est opératrice dans la convention. En cas de non paiement par la Région, la Ville serait appelée à payer les échéances du crédit finançant son subside – capital et intérêts.

M. Ferrari indique que ce mécanisme permet à la Ville d'obtenir la subsidiation du projet. Aussi, si les taux d'intérêt pourraient évoluer en cours de remboursement, ils sont, ainsi que le capital, entièrement pris en charge par la Région.

M. Joie entend bien cette réponse. Il indique que si la Région n'était plus en capacité de faire face aux échéances, la Ville serait amenée à payer celles-ci ; à un taux qui pourrait en plus évoluer.

M. Ferrari indique que la Région wallonne n'octroie généralement plus de subsides en cash mais opère via la conclusion d'un prêt dont elle s'engage au remboursement du capital et des intérêts. Refuser ce type de convention reviendrait à refuser la majorité des subsides permettant à la Ville de mener ses projets.

M. Joie l'entend bien. Il estime qu'un risque existe néanmoins pour la Ville à signer une telle convention.

M. Ferrari précise que le taux du crédit est obtenu à la suite d'un marché public d'emprunt mené par la Région.

M. Joie pense que les mandataires au sein de la Région wallonne devraient s'inquiéter de ces mécanismes de financement mis en place, qui impliquent un risque pour le pouvoir local subsidié aussi.

Accord à l'unanimité

14. Plan d'Investissement Communal 2013/2016 de la Ville de Binche

- **Approbation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le Plan d'Investissement Communal 2013/2016 ;
- transmettre au Pouvoir Subsidiant SPW, Direction générale opérationnelle « Routes et Bâtiments » - DGO1, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Voiries subsidiées, Boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur, la délibération approuvant le Plan d'Investissement Communal, le formulaire relatif à l'introduction du Plan d'Investissement Communal, une fiche détaillée pour chaque investissement et la preuve de l'envoi du Plan d'Investissement à l'Organisme d'Assainissement agréé (O.A.A.).

Accord à l'unanimité

15. Réalisation d'un terrain synthétique au Stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies (Entente Binchoise)

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 684 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Réalisation d'un terrain synthétique au Stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies (Entente Binchoise) », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 615.597,00 € hors TVA ou 744.872,37 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- inscrire le crédit à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire 2013 ;
- solliciter une subside pour ce marché auprès des autorités subsidiantes.

M. Devin indique que, concernant les points 15 à 23, l'introduction d'un dossier complet de subside auprès d'Infrasport nécessite notamment d'y annexer le cahier des charges approuvé en Conseil communal. Dès lors, les cahiers des charges visés aux points 15 à 23 concernent des dossiers pour lesquels la Ville sollicitera des subsides auprès d'Infrasport. Le Conseil est invité à approuver ces cahiers des charges. Il ne s'agit donc pas pour la Ville de procéder au développement de toutes ces infrastructures immédiatement mais de solliciter les financements qui permettront d'envisager leur développement au cours des prochaines années.

Accord à l'unanimité

16. Travaux d'aménagement du Stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 685 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Travaux d'aménagement du Stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 115.200,00 € hors TVA ou 139.392,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;

- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 764/722-60 (n° de projet : 20130044);
- augmenter le crédit lors de la prochaine modification budgétaire du budget extraordinaire 2013, article 764/722-60 (n° de projet : 20130044) ;
- solliciter une subsidiation pour ce marché auprès des autorités subsidiantes.

Accord à l'unanimité

17. Raccordement du coffret électrique – Terrain de football de Leval-Trahegnies

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le marché public « Raccordement du coffret électrique - Terrain de football de Leval-Trahegnies », estimé à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- approuver le devis de l'IEH d'un montant de 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- inscrire le crédit à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire 2013.

Accord à l'unanimité

18. Réalisation d'un terrain synthétique au RUS (Royal Union Sportive) de Binche

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 682 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Réalisation d'un terrain synthétique au RUS (Royal Union Sportive) de Binche », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 650.753,00 € hors TVA ou 787.411,13 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- inscrire le crédit à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire 2013 ;
- solliciter une subsidiation pour ce marché auprès des autorités subsidiantes.

Accord à l'unanimité

19. Aménagement d'un terrain multisports à Binche – Parc Derbaix

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 677 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Aménagement d'un terrain multisports à Binche, Parc Derbaix », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 91.100,00 € hors TVA ou 110.231,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- inscrire le crédit au budget extraordinaire de l'exercice 2014 ;
- solliciter une subsidiation pour ce marché auprès des autorités subsidiantes ;
- approuver le principe des travaux.

Accord à l'unanimité

20. Aménagement d'un terrain multisports à Binche – Cité Jardin à la rue de l'Égalité

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 710 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Aménagement d'un terrain multisports à Binche - Cité Jardin - Rue de l'Égalité », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 96.100,00 € hors TVA ou 116.281,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- inscrire le crédit au budget extraordinaire de l'exercice 2014 ;
- de solliciter une subside pour ce marché auprès des autorités subsidiaires ;
- approuver le principe des travaux.

Accord à l'unanimité

21. Aménagement d'un terrain multisports à Epinois – Rue du By

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 679 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Aménagement d'un terrain multisports à Epinois, rue du By », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 81.100,00 € hors TVA ou 98.131,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- inscrire le crédit au budget extraordinaire de l'exercice 2014 ;
- de solliciter une subside pour ce marché auprès des autorités subsidiaires ;
- approuver le principe des travaux.

Accord à l'unanimité

22. Aménagement d'un terrain multisports à Waudrez – Rue Joseph Mertens

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 680 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Aménagement d'un terrain multisports à Waudrez, rue Joseph Mertens », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 77.100,00 € hors TVA ou 93.291,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- inscrire le crédit au budget extraordinaire de l'exercice 2014 ;
- de solliciter une subside pour ce marché auprès des autorités subsidiaires ;
- approuver le principe des travaux.

Accord à l'unanimité

23. Aménagement d'un terrain multisports à Buvrines – Rues des Ecoles et Basse-Egypte

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 678 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Aménagement d'un terrain multisports à Buvrines, rue des Ecoles- rue Basse-Egypte », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 112.600,00 € hors TVA ou 136.246,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- inscrire le crédit au budget extraordinaire de l'exercice 2014 ;
- de solliciter une subsidiation pour ce marché auprès des autorités subsidiantes ;
- approuver le principe des travaux.

Accord à l'unanimité

24. Travaux de curage des fossés dans l'entité

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 693 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Travaux de curage des fossés dans l'entité ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 13.397,50 € hors TVA ou 16.210,98 €, 21% TVA comprise.
- Le marché est divisé en lots:
- lot 1: Buvrines - Chambres de visite, estimé à 6.110,00 € hors TVA ou 7.393,10 €, 21% TVA comprise ;
 - lot 2: Péronnes - Réfection du tuyau béton, estimé à 7.287,50 € hors TVA ou 8.817,88 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
 - financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 877/731-60 (n° de projet 20130052). Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire ;
 - approuver le principe des travaux.

Accord à l'unanimité

25. Travaux de parachèvement des façades du Musée – Rue Saint Paul

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 686, le projet d'avis de marché, les plans ainsi que le montant estimé du marché « Travaux de parachèvement des façades du Musée rue Saint Paul », établis par l'auteur de projet, BUREAU DDGM ARCHITECTES, Square de l'Aviation, 7a à 1070 Bruxelles (Anderlecht). Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 223.816,20 € hors TVA ou 270.817,60 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- compléter et envoyer le formulaire standard de publication au niveau national ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 771/724-60 (n° de projet 20130040).

M. Piret demande si ce dossier concerne également le projet de réaménagement de la cour du Musée ou s'il s'agit de dossiers distincts.

M. Devin indique qu'il s'agit de dossiers distincts.

Accord à l'unanimité

26. Travaux de maintenance du théâtre communal

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 702 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Travaux de maintenance du théâtre communal », établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 23.100,00 € hors TVA ou 27.951,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: travaux d'achèvement de la mise en conformité de la machinerie scénique du théâtre communal, estimé à 20.000,00 € hors TVA ou 24.200,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2: remplacement du matériel de régulation de chauffage défectueux au théâtre communal, estimé à 3.100,00 € hors TVA ou 3.751,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire 2013 article 763/724-60 (n° de projet 20130049).

Accord à l'unanimité

27. Construction de caveaux et de columbariums

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 701 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Construction de caveaux et de columbariums », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 37.186,00 € hors TVA ou 44.995,06 €, 21% TVA comprise ;

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: fourniture et pose de caveaux autonomes préfabriqués en béton armé, estimé à 33.000,00 € hors TVA ou 39.930,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2: acquisition de columbariums, estimé à 4.186,00 € hors TVA ou 5.065,06 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire 2013, article 878/72202-60 (n° de projet 20130043).

Accord à l'unanimité

28. Travaux d'amélioration des salles du Kursaal

- **Approbation d'avenant 5**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 5 du marché « Travaux d'amélioration des salles du Kursaal » pour le montant total en plus de 4.063,37 € hors TVA ou 4.916,68 €, 21% TVA comprise ;

- financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 763/72401-60/2012 (n° de projet 20127631).

Accord à l'unanimité

29. Entretien extraordinaire de trottoirs et de voiries dans l'entité de Binche – Exercice 2011 – Lot 5 – Travaux de réfection des trottoirs et réparations ponctuelles de voiries à la Cité Sainte-Marguerite à Péronnes-lez-Binche

- **Approbation de l'état d'avancement 10 final et de l'avenant 3**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 3 - Régies ragrées août 2012 du marché « Entretien extraordinaire de trottoirs et de voiries dans l'entité de Binche - Exercice 2011 - Lot 5 (Travaux de réfection des trottoirs et réparations ponctuelles de voiries à la Cité Sainte-Marguerite à Péronnes-lez-Binche) » pour le montant total en plus de 7.217,84 € hors TVA ou 8.733,59 €, 21% TVA comprise ;
- approuver l'état final de TRAVEXPLOIT S.A., Rue de Sartiau, 27 à 6532 Ragnies pour le marché « Entretien extraordinaire de trottoirs et de voiries dans l'entité de Binche - Exercice 2011 - Lot 5 (Travaux de réfection des trottoirs et réparations ponctuelles de voiries à la Cité Sainte-Marguerite à Péronnes-lez-Binche) » dans lequel le montant final s'élève à 643.283,67 € hors TVA ou 778.373,25 €, 21% TVA comprise et dont 61.809,61 € hors TVA ou 74.789,63 €, 21% TVA comprise restent à payer ;
- financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/73504-60/2011 (n° de projet 20114224).

Accord à l'unanimité

30. Raccordement électrique du Front Bâti – Grand Place 5 à Binche

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **Approbation du devis de l'IEH**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux relatifs au raccordement électrique du Front Bâti ;
- choisir la procédure négociée sans publicité avec l'intercommunale IEH (ORES) comme mode de passation du marché ;
- approuver le devis remis par l'IEH d'un montant de 12.626,00 € hors TVA ou 15.277,46 €, 21% TVA comprise ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget de la régie foncière de l'exercice 2013, article 600/100/10.

Accord à l'unanimité

31. Bâtiment de la Conciergerie – Raccordements aux impétrants ORES (IEH-IGH) et SWDE

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le marché public « Bâtiment de la Conciergerie - Raccordements aux impétrants ORES (IEH-IGH) et SWDE », estimé à 12.396,69 € hors TVA ou 15.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget de la Régie foncière de l'exercice 2013, article 600/100/40.

Accord à l'unanimité

32. Asphaltage de la cour de l'école communale du Château Trigallez

- **Approbation d'avenant 1**
- **Procédure d'urgence**
- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à :

- ratifier la décision du Collège communal du 26 août 2013 du marché « Asphaltage de la cour de l'école communale du château Trigallez – approbation d'avenant 1 – procédure d'urgence » conformément aux articles L1222-3 § 3 et L1311-5 §2 du CDLD « - approuver l'avenant 1 du marché « Asphaltage de la cour de l'école communale du château Trigallez » pour le montant total en plus de 3.447,59 € hors TVA ou 4.171,58 €, 21% TVA comprise en invoquant l'urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles et ce, conformément aux articles L1222-3 § 3 et L1311-5 § 2 du CDLD ;
- financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 721/723-60 (n° de projet 20130015) ;
- inscrire le point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal pour ratification de la décision du Collège communal » ;
- prendre acte de l'avenant 1 du marché « Asphaltage de la cour de l'école communale du château Trigallez » pour le montant total en plus de 3.447,59 € hors TVA ou 4.171,58 €, 21% TVA .

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

33. Etude de la démolition et de la reconstruction de la dalle en béton rue des Pastures à Binche

- **Procédure d'urgence**
- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à :

- ratifier la décision du Collège communal du 26 août 2013 « - approuver le principe des services dans les plus brefs délais afin de garantir la sécurité publique en vertu de l'article L1222-3 du CDLD » ;
- approuver la description technique N° 713 et le montant estimé du marché « Etude de la démolition et de la reconstruction de la dalle en béton rue des Pastures à Binche », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant estimé s'élève à 1.000,00 € HTVA ou 1.210,00 € TVAC ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :
- Bureau d'Etudes TRIEDRE, Rue de Mahy-Faux, 110 à 7133 Buvrines
- ATELIER ARCHITECTURE STABILITE AAS3 S.P.R.L., Route de Mons, 98 à 7130 Binche ;
- ADEM, Place de Flandres, 9 à 7000 Mons ;
- approuver, en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues, où le moindre retard occasionnerait un préjudice évident, le choix du crédit inscrit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire 2013 ;
- communiquer dans son entièreté la décision du Collège communal pour ratification ;
- prendre acte de l'approbation du principe des services dans les plus brefs délais afin de garantir la sécurité publique en vertu de l'article L1222-3 § 3 du CDLD ;

- prendre acte de la description technique N° 713 et le montant estimé du marché « Etude de la démolition et de la reconstruction de la dalle en béton rue des Pastures à Binche », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant estimé s'élève à 1.000,00 € HTVA ou 1.210,00 € TVAC ;
- prendre acte du choix de la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- inscrire le crédit et l'article budgétaire à la modification n° 2 du budget extraordinaire 2013 en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.

M. Piret demande si l'on ne dispose pas du personnel compétent en interne afin d'étudier ce projet.

M. Devin indique qu'il s'agit d'un projet nécessitant une étude de stabilité. Cette étude requiert l'intervention d'un ingénieur civil, dont on ne dispose pas en interne.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

34. Achat de matériel d'équipement et d'exploitation – Outils de percement pour l'opération au Service Incendie

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à:

- approuver le cahier spécial des charges réf. 705 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Achat de matériel d'équipement et d'exploitation - Outils de percement pour l'opération au Service Incendie ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 2.066,12 € hors TVA ou 2.500,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 351/744-51 (n° de projet 20130002).

Accord à l'unanimité

35. Achat de matériel d'équipement et d'exploitation – Matériel de radiocommunication et d'extinction

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à:

- approuver le cahier spécial des charges réf. 676 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Achat de matériel d'équipement et d'exploitation - matériel de radiocommunication et d'extinction ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 8.000,00 € hors TVA ou 9.680,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: radios numériques portables, estimé à 6.500,00 € hors TVA ou 7.865,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2: jeu de lances d'inertage, estimé à 1.500,00 € hors TVA ou 1.815,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 351/744-51 (n° de projet 20130002).

Accord à l'unanimité

36. Fourniture et pose d'une enseigne relative au Carnaval sur la façade du Théâtre de Binche

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 704 et le montant estimé du marché « Fourniture et pose d'une enseigne relative au Carnaval sur la façade du Théâtre de Binche ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 8.200,00 € hors TVA ou 9.922,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 763/735-60 (n° de projet 20130054).

Accord à l'unanimité

AMENAGEMENT DE VOIRIE

37. Convention relative à l'aménagement d'un ensemble paysager dans l'îlot central du rond-point situé au carrefour des routes N55 et N563 à Péronnes sur le territoire de la Ville de Binche

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la convention relative au placement d'un ensemble paysager, dans l'îlot central du rond-point situé au carrefour des routes N55 et N563 à Péronnes, sur le territoire de la Ville de Binche.

M. Piret indique que le retrait de l'œuvre serait bienvenu. Il comprend que ce ne sera pas le cas.

M. Devin indique que ce retrait a été envisagé. Mais qu'il n'est pas possible à ce stade, requérant l'accord de l'artiste. Cet accord est recherché.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL

38. Personnel communal – Grades légaux – Mandataires communaux – Allocations de fin d'année 2013

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2013 pour les mandataires communaux, y compris les grades légaux, ainsi que pour le personnel communal.

Accord à l'unanimité

39. Règlement de travail du personnel – Proposition de modifications – Vacances annuelles en heures

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les propositions de modifications du règlement de travail du personnel communal concernant la prise de vacances annuelles en heures.

Accord à l'unanimité

40. Règlement de travail du personnel – Proposition de modifications – Suppression de l'horaire d'hiver pour le personnel ouvrier

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les propositions de modifications du règlement de travail du personnel communal concernant la suppression de l'horaire d'hiver pour le personnel ouvrier.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE

41. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Calcul des dotations de périodes de cours et levée de la déclaration de fermeture à partir de l'année scolaire 2013/2014

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la dotation de fermeture de l'Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs à partir de l'année scolaire 2013/2014.

Prise de connaissance

42. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des Etudes du Conservatoire Marcel Quinet daté du 24 juin 2013 ;
- transférer une période de piano d'accompagnement « Danse » vers le domaine de la Musique ;
- prendre connaissance de la perte d'une période pour le domaine des Arts de la Parole ;
- prendre connaissance du gain d'une période pour le domaine de la Musique.

Accord à l'unanimité

COMMISSION PARITAIRE LOCALE

43. Enseignement – Règlement d'ordre intérieur de la Commission Paritaire Locale (COPALOC)

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement d'ordre intérieur de la Commission Paritaire Locale.

Mme Philippe indique que, compte tenu de l'absence de représentation du groupe Union au sein de cet organe, alors que le groupe Union y avait demandé des représentants, le groupe Union va s'abstenir sur ce point.

Pour : 22

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-
Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric
MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA,
Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Abstention : 7

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

PLAN DE COHESION SOCIALE

44. Plan de cohésion sociale – Paiement du solde de la subvention « Article 18 » pour l'année 2012

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le paiement du solde de la subvention « Article 18 » pour l'année 2012.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

45. Police administrative – Nouveau règlement des Ecoparcs HYGEA pour les usagers

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le nouveau règlement Ecoparcs pour les usagers, adopté par le Conseil d'Administration d'HYGEA, en sa séance du 30 novembre 2012.

Accord à l'unanimité

46. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant la mise en place :

- de chicanes aux endroits suivants :

- dans la rue du Cœur Dolent à Binche, section de Binche, des zones d'évitements striées, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 mètres distantes de 15 mètres et disposées en chicanes, sont établies entre les poteaux d'éclairage n°103/02201 et n°103/03933. L'ensemble du dispositif sera axé par rapport à l'entrée principale du terrain de football. Dans le rétrécissement ainsi créé, une priorité de passage est instaurée, la priorité étant donnée au conducteur venant de la rue du Four à Chaux vers la rue de Bruxelles ;
- dans l'avenue Viktor Larock à Binche, section de Ressaix, des zones d'évitements striées, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la

largeur de la chaussée à 4 mètres distantes de 15 mètres et disposées en chicanes, sont établies à l'opposé de l'habitation n° 10 et à l'opposé de l'habitation n° 13. Dans le rétrécissement ainsi créé, une priorité de passage est instaurée, la priorité étant donnée au conducteur venant de la rue des Garennes vers la Place de Ressaix ;

- de coussins berlinois aux endroits suivants :
- dans la rue Ma Campagne à Binche, section de Waudrez, une zone d'évitement striée, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 mètres est établie devant l'habitation n° 27, près du poteau d'éclairage n°103/02918. Dans l'aménagement ainsi créé, le conducteur circulant du côté du rétrécissement étant d'office débiteur de priorité ;
- dans la rue de Namur à Binche, section de Ressaix, une zone d'évitement striée, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 mètres est établie à l'opposé de l'habitation n° 99. Dans l'aménagement ainsi créé, le conducteur circulant du côté du rétrécissement étant d'office débiteur de priorité ;
- dans la rue Adrien Hulin à Binche, section de Péronnes, une zone d'évitement striée, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 mètres est établie à l'opposé de l'habitation n° 37. Dans l'aménagement ainsi créé, le conducteur circulant du côté du rétrécissement étant d'office débiteur de priorité.

M. Piret prend connaissance de la liste des nouveaux endroits de poses de dispositifs ralentisseurs. Il estime que ces dispositifs apportent un plus en terme de sécurité. Néanmoins, il y a accumulation gênante de ces dispositifs à certains endroits.

M. Devin indique que ces dispositifs répondent à une demande des citoyens. Aussi, ils sont posés en toute légalité, notamment en termes de placement. L'installation de plusieurs dispositifs au sein de certaines voiries vise à améliorer l'impact sur la diminution de la vitesse. C'est par exemple nécessaire à la rue d'Anderlues. Actuellement, une voirie cumule les dispositifs ralentisseurs : la rue Allende. A la réouverture de la rue, les citoyens ont pu être surpris dans un premier temps. L'on doit à présent considérer que ces aménagements ont un véritable impact sur la vitesse. Ils sont appréciés par les riverains notamment et efficaces, malgré qu'aucun aménagement de voirie ne permettra jamais d'atteindre un risque 0.

Accord à l'unanimité

47. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, avenue Jean Derave, à proximité n° 10.

Accord à l'unanimité

48. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, rue Bard, à proximité n° 25.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

49. **Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 juin 2013**

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 18 juin 2013.

Accord à l'unanimité sans remarque

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

50. **Travaux de sécurisation du mur du pignon de l'habitation sise à Binche à la rue de Robiano n° 50 et jouxtant la cour de l'école du Sacré-Cœur**

- **Procédure d'urgence**

- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à :

- ratifier la décision du Collège communal du 02 septembre 2013 relative à l'augmentation du crédit budgétaire de l'exercice 2013, article 352/140-06 pour l'exécution du marché « Travaux de sécurisation du mur du pignon de l'habitation sise à Binche, rue de Robiano n° 50 et jouxtant la cour de l'école du Sacré-Cœur » ;
- prendre acte de l'augmentation du crédit en modification budgétaire ordinaire n° 2.

Sur l'inscription du point en urgence :

Accord à l'unanimité

Sur la ratification de la décision du Collège communal :

Accord à l'unanimité

JURIDIQUE

51. **Travaux de sécurisation du mur du pignon de l'habitation sise à Binche à la rue de Robiano n° 50 et jouxtant la cour de l'école du Sacré-Cœur – Recouvrement – Autorisation d'ester en justice**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à autoriser le Collège communal à ester en justice dans le cadre d'un éventuel recours en récupération de créance que la Ville de Binche serait amenée à introduire en cas de non paiement par procédure amiable de la réparation du mur de son habitation qui jouxte la cour de l'école du Sacré-Cœur.

Sur l'autorisation du Collège communal d'ester en justice :

Accord à l'unanimité

Divers :

M. Piret indique avoir été sollicité par un riverain de la rue Saint-Aumône. Le jardin de ce riverain est bordé par le lit d'un ruisseau de gestion communale, égoutté. Des arbres poussent dans ce lit et débordent sur sa propriété. Il demande quelles sont les solutions qui pourront être apportées par la Ville.

M. Devin indique qu'historiquement, les riverains bâtissaient dans le lit de la rivière. Le riverain concerné, qu'il a rencontré ne l'a pas fait. Il cherchera avec les services concernés les solutions.

*

La séance publique est levée

*

HUIS CLOS

PERSONNEL

1. Désignation d'une Secrétaire communale faisant fonction
- RATIFICATION

PERSONNEL OUVRIER

2. Personnel ouvrier statutaire – Mise d'office à la pension prématurée définitive pour cause d'inaptitude physique
- RATIFICATION

PERSONNEL INCENDIE

3. Sapeur pompier volontaire – Licenciement d'un stagiaire – Ouverture d'un poste via la réserve de recrutement
- DECISION

AFFAIRES ECONOMIQUES

4. ALE de Binche – Désignation d'un nouveau représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'ALE de Binche
- DECISION
5. Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque de Binche – Désignation d'un nouveau représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale du Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque de Binche
- DECISION

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

6. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2006/2007 – Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant – Régularisation

- DECISION
- 7. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2008/2009 – Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant – Régularisation
 - DECISION
- 8. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant
 - DECISION
- 9. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Création d'un demi-emploi – Désignation et affectation
 - DECISION
- 10. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 11. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 12. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 13. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION
- 14. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant
 - DECISION
- 15. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Mise en disponibilité pour cause de maladie
 - DECISION
- 16. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Mise en disponibilité pour cause de maladie
 - DECISION
- 17. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2008/2009 – Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire prioritaire – Maîtresse de psychomotricité – Contrat APE
 - DECISION
- 18. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2009/2010 – Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire prioritaire – Maîtresse de psychomotricité – Contrat APE
 - DECISION

19. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire prioritaire – Maîtresse de psychomotricité – Contrat APE
- DECISION
20. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire prioritaire – Maîtresse de psychomotricité – Contrat APE
- DECISION
21. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire prioritaire – Maîtresse de psychomotricité – Contrat APE
- DECISION
22. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire prioritaire – Maîtresse de psychomotricité – Nomination à titre définitif
- DECISION
23. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
24. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
25. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
26. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
27. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi vacant
- DECISION
28. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi vacant
- DECISION
29. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Mise en disponibilité par défaut d'emploi
- DECISION
30. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Nomination à titre définitif d'un maître d'éducation physique
- DECISION

31. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Nomination à titre définitif de trois institutrices primaire
- DECISION
32. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Cours de religion orthodoxe – Mise en disponibilité par défaut d’emploi d’une maîtresse de religion orthodoxe à titre définitif
- DECISION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE

33. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l’enseignement
- DECISION
34. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l’enseignement
- RATIFICATION
35. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2012/2013 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d’une surveillante éducatrice
- RATIFICATION
36. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2012/2013 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Augmentation des attributions d’une surveillante éducatrice à titre temporaire dans un emploi non vacant
- RATIFICATION
37. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Démission d’un professeur de piano, musique de chambre et ensemble instrumental à titre définitif
- DECISION
38. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Interruption de carrière professionnelle à mi-temps
- DECISION
39. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2012/2013 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Prolongation de l’augmentation d’attribution en qualité de surveillante-éducatrice à titre temporaire
- DECISION

40. **Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2012/2013
– Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Prolongation de désignation en qualité de surveillante-éducatrice à titre temporaire
- DECISION**
41. **Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2012/2013
– Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Nomination à titre définitif d'un professeur de Chant et Musique de Chambre vocale
- DECISION**
42. **Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2012/2013
– Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Nomination à titre définitif d'un professeur de piano
- DECISION**
43. **Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2012/2013
– Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Nomination à titre définitif d'un professeur de piano
- DECISION**